REIGNAC-SUR-INDRE, le 27 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le Lundi 3 novembre 2025 à 19h00.

- Location salle des fêtes, proposition d'un remboursement partiel suite reprise par la mairie
- Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme
- Collecte alimentaire
- Décisions du Maire

- Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

Commune de REIGNAC-SUR-INDRE
Registre des DÉLIBÉRATIONS 2025_0000116

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.
La séance a été publique.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2025

PRÉSENTS **: Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, François HUREAU, Philippe DRUET, Anne LE TIEC, Aurélie ROY, Carole GIRAUD.**
lesquels forment la majorité des membres en exercice.
ABSENTS excusés **: Georges CATTAERT a donné procuration à Chantal CHARTIER, Julien BOCHEREAU a donné procuration à Christine BEFFARA.**
ABSENT **: //**

Madame Carole GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

~ Délibération n° 41_2025 ~
Décisions budgétaires (7.1)

Location salle des fêtes, proposition d'un remboursement partiel suite reprise par mairie

Monsieur le Maire rappelle la location de la salle des fêtes à une famille d'administrés de Reignac-sur-Indre le weekend des samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025.
Le dimanche 12 octobre la municipalité avait pour plus de praticité besoin de cette même salle des fêtes pour l'organisation de la marche rose. Après s'être rapproché des locataires de la salle ceux-ci ne voyaient aucun inconvénient à redonner la salle plus tôt de sorte que la commune puisse l'utiliser dès le dimanche matin, cependant après avoir reçu leur chèque de caution les locataires ont fait savoir verbalement aux employés municipaux lors de l'état des lieux sortant et à Monsieur le Maire qu'ils souhaitaient être remboursés en partie de leur location pour le weekend du vendredi soir au lundi matin qui leur avait coûté 330 euros.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(11 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **DÉCIDE** le remboursement de 100€00 aux locataires de la salle des fêtes des 3 abeilles des samedi 11 et dimanche 12 octobre 2025,
- **CHARGE** le secrétariat de mairie d'informer les administrés concernés et de leur demander un RIB pour la mise en œuvre du remboursement.

Le secrétaire de Séance	Le Maire,
Carole GIRAUD	Loïc BABARY

❖❖❖❖❖❖❖

Questions diverses :

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a pu prendre en Octobre 2025 sous la délégation conférée par ce même conseil municipal, à savoir : les locations de salles des fêtes, des travaux de voirie rue de la Gare, achat du sedum pour les espaces inter-tombes du cimetière, réfection du logement meublé 28 B ainsi que le devis pour la salle de réunion du rez-de-chaussée, achat d'arbres à planter entre les deux ponts et dans le verger communal.

Madame Beffara indique que comme tous les ans le dernier week-end de novembre la collecte alimentaire nationale a lieu ainsi organise-t-elle comme habituellement une collecte alimentaire communale le même week-end. Les élus se positionnent pour tenir une permanence les samedi 29 et dimanche 30 novembre de 10h à 12h. Un affichage sera fait au préalable.

Madame Beffara a fait visiter le deuxième local destiné à un professionnel sis 1 rue du Gué Romain et attend des nouvelles.

Monsieur le Maire confirme que Madame Danos ferme sa boutique de fleuriste fin novembre cependant elle cherche un atelier et local de stockage. Elle a sollicité la commune mais aucun local ne correspond à ses besoins.

Le compte rendu de la concession du SIEIL pour l'année 2024 est à la disposition des élus en mairie pour lecture.

Concernant le congrès des Maires d'Indre et Loire Monsieur le Maire demande qui serait intéressé pour y participer.

Madame Beffara fait le point sur les dossiers d'urbanisme traités le mois dernier soient deux permis de construire, cinq déclarations préalables, quatre CUa.

Monsieur le Maire rappelle la réunion pour l'enquête publique concernant la future zone d'activités, qui aura lieu le jeudi 13 novembre à la salle des fêtes de l'Orangerie à 18h30.

Madame Pommé informe du spectacle de jazz manouche et swing du vendredi 28 novembre (spectacle en collaboration avec NACEL).

Monsieur Verdonck rend compte de la commission sécurité qui a eu lieu comme tous les deux ans dans la salle des fêtes des trois Abeilles avec les pompiers et les services de la Préfecture où des demandes de travaux ont été émises comme par exemple une porte anti panique dans le sas en bas de l'escalier de la salle de danse.
Pour cette même salle un nouveau montant de projet est arrivé pour l'aménagement de son étage plus abordable puisque d'environ 130 000€.

Madame Le Tiec informe d'une panne d'éclairage public qui semble durer, les services techniques cherchent des solutions.

Monsieur Girault rend compte de sa réunion avec la SNCF et confirme la réouverture du passage à niveau alors que celui des guerriers sera fermé en fonction des besoins des travaux. Il montre ensuite une vidéo fournie par la SNCF sur le remplacement du viaduc de Esvres.

Monsieur Druet indique que les gouttières de la salle de tennis couvert sont pleines et l'eau du toit en toile ne s'écoule plus correctement, Monsieur le Maire lui indique que les services compétents de la communauté de communes seront informés.

Monsieur Hureau indique à tous que la cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu à Cigogné.

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu lundi 1er décembre à 19h00.

❖❖❖❖❖❖❖

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt heure et quinze minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 03 novembre 2025 comportant les délibérations :

41_2025 – Décisions budgétaires (7.1) **Location salle des fêtes, proposition d'un remboursement partiel suite reprise par mairie**

Prénom et Nom	Signature
Loïc BABARY	
Carole GIRAUD	

❖❖❖❖❖❖❖